

Sujet: [INTERNET] Projet d'extension de la carrière ROBERT TRAVAUX PUBLICS sur la commune de POUZILHAC enquete publique
De : Morello Jean-Philippe <morello.jean-philippe@orange.fr>
Date : Fri, 8 Dec 2017 16:04:33 +0100 (CET).
Pour : pref-environnement@gard.gouv.fr
Copie à : louis.mosca@orange.fr

SOCIETE DE CHASSE DE POUZILHAC

Chemin de la bergerie

30210 POUZILHAC

Objet: Projet d'extension de la carrière ROBERT TRAVAUX PUBLICS sur la commune de POUZILHAC

Suite à l'enquête publique en cours concernant le projet cité en objet, la société de chasse sous couvert de son président souhaite vous faire part des points suivants qui paraissent bloquants:

La société de chasse est liée à la Mairie par un bail exclusif de location des bois communaux lui permettant de détenir le droit de chasse. De ce fait ce nouveau projet (27 Ha de superficie totale) impacte trop largement son territoire d'autant plus que la demande d'extension de la carrière La Provençale (47 Ha de superficie totale) est en cours d'instruction. C'est au total une surface beaucoup plus importante qui est retirée au territoire de chasse de notre association si l'on tient compte de certaines zones hors périmètre d'exploitation qui deviennent difficilement accessibles.

Ce projet n'a jamais fait l'objet par la commune d'une réunion de présentation ou d'information en amont de l'enquête publique afin de pouvoir exprimer ou prendre en compte les remarques des membres de notre association

L'exploitation actuelle de la carrière génère dans la partie sud de la commune en dehors de son périmètre une accumulation de poussières trop importante qui ne permet pas une utilisation normale du territoire par les personnes. L'augmentation de l'exploitation ne va qu'augmenter ces nuisances. Cette situation est aussi néfaste à la présence et au repeuplement de la faune sauvage. Elle l'est aussi pour la santé des personnes.

La société de chasse déplore qu'il ne soit jamais pris en compte dans l'étude une restitution progressive de territoire à la commune au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation.

La Société de chasse considère que le nouveau projet d'extension à terme isole une zone supplémentaire de chasse qui sera située entre la Nationale 86, la clôture Est de la future extension et la limite Sud de la commune.

Malgré que cette zone ne corresponde à aucune zone de protection réglementaire de la faune et de la flore, on ne peut pas accepter quelle soit considérée sans enjeu comme décrit dans les études. Tous les impacts sont décrits comme faibles ou néants

L'empoussièrément autour du site est jugé faible actuellement dans les études ce qui ne correspond pas à la réalité. Les mesures d'empoussièrément présentées dans l'étude datent de 2014 et ne reflète pas la réalité du terrain en particulier avec la situation climatique de cette année 2017. L'augmentation importante de la production envisagée par rapport à celle d'aujourd'hui ne devrait qu'amplifier ce problème

Les études ne tiennent pas compte des nuisances supplémentaires causées par le projet d'extension de la carrière La Provençale en cours d'instruction. Compte tenu de la proximité des 2 carrières le projet lié à cette extension ne peut pas être traité indépendamment, il est nécessaire d'avoir une vision globale sur les notions d'impacts notamment ceux environnementaux.

Les réaménagements prévus dans le projet sont insuffisants (plantation d'arbres insuffisante par rapport à la superficie dégradée).

L'interdiction de pénétrer sur le site pose problèmes aux chasseurs.

D'une manière générale ce projet est jugé par la société de chasse trop important par la surface impactée et par sa durée d'exploitation si l'on considère le projet à terme. Ceci demande une pérennité de la société ROBERT TP qui ne peut être vérifiée à ce jour avec tous effets néfastes pour la commune en cas de non respect des engagements contractuels.

Un avis défavorable est donné au projet.

Le Président de la Société de chasse de POUZILHAC